

# Luc Regard ASBL

(Spectacles pour enfants)

3 , rue du Médecin  
5080 Warisoulx

Gsm : 0479/226 286  
Fax : 081/402218  
Tva : 476 465 780  
Compte : BE76 0682 3412 6095

Mail : [lucregard.be@gmail.com](mailto:lucregard.be@gmail.com)  
Site : [www.lucregard.be](http://www.lucregard.be)

CONTRAT ENTRE LUC REGARD A.S.B.L. ET

**Prix** : Cadre scolaire paiement du PO ou de l'école : .....4 € / enfant\*

\* minimum 450 € ttc

**Hors heures scolaires:** (fêtes, fancy-fair) .....500 € TTC

**Cadre scolaire paiement de la commune** : .....5 € / enfant\*

\* minimum 500 € ttc

**Autres et France** ..... **Prix** .....

**DATE DU SPECTACLE**.....**Titre** .....

Heure de début ..... 1<sup>er</sup> spectacle

..... 2<sup>ème</sup> spectacle (lire point 2 au verso)

Nombre d'enfants prévus ..... Age .....

Lieu de la prestation (adresse où le véhicule doit décharger)	L'accès y est facile / difficile par quoi ?
.....	.....
.....	.....
.....	.....
	(Escaliers,distance pour déchargement,double file...) <b>Merci d'être précis afin de pouvoir estimer le temps de montage )</b>

Nom du responsable : .....

Tél. : ..... GSM : .....Tél de l'école : .....

Fait en double exemplaire à ....., le .....

Signature de l'organisateur.

Signature de l'artiste.

## CONDITIONS GÉNÉRALES

1. Le spectacle musical et théâtral pour enfants sera assuré de manière correcte par l'artiste « Luc Regard ».
  2. Un 2ème ou 3ème spectacle, le même jour dans la même école, ne sera accepté par l'artiste que si le nombre d'enfants est trop grand ou que la salle est exigüe.
  3. L'établissement scolaire veillera à ce que l'artiste puisse accéder aisément avec son véhicule le plus proche de l'endroit de sa prestation, en vue d'installer et de retirer le matériel nécessaire sans difficulté. Afin de pouvoir pallier à tous problèmes techniques, il est important que le véhicule chargé de matériel de dépannage puisse rester le plus proche possible de la salle.
  4. Il est demandé une assistance lors du déchargement et du chargement du matériel (**uniquement lors d'un accès difficile**) ainsi que pour l'aménagement de la salle (s'il n'avait pu être fait au préalable). Une sonorisation pesant près de 100 kg, l'Artiste peut difficilement monter une volée d'escaliers sans aide.
  5. Sauf cas de force majeure, Luc Regard s'engage à être présent entre 1H30 et 2H avant le spectacle afin de préparer son matériel. Lors d'un accès difficile ce temps peut être rallongé (escaliers ou autres).
  6. L'organisateur s'engage à laisser le jour du spectacle un n° de gsm joignable, noté sur ce contrat, afin que l'Artiste puisse le contacter en cas de problèmes.
  7. L'organisateur s'engage à prévoir l'accès à la salle ou à l'école dès l'arrivée de l'Artiste, soit +/- 2 heures avant le début du spectacle.
  8. Les enfants seront de préférence installés **sur des tapis ou de petits bancs**.
  9. L'installation électrique comportera au minimum 2 prises de courant de 220 v sur 2 circuits de 16 amp séparés et le coffret électrique (fusibles) doit être , en cas de panne de courant durant le spectacle , accessible.
  10. Pour la beauté du spectacle et le bien des enfants, **une occultation de la salle de spectacle est préférable** , ainsi que de pouvoir condamner durant le spectacle les détecteurs de fumées , s'il y en a dans la salle , est aussi un plus (petits fumigènes) , si non ... tant pis !
  11. La superficie nécessaire au décor installé sur scène ne sera pas inférieure à 30 mètres carrés (**6 de façade x 5 de recul**) et la hauteur scène / plafond sera d'au moins 2m50.
  12. Les exigences de l'artiste relatives à l'installation du matériel seront acceptées.
  13. Il sera de règle de respecter dans la salle la prestation de l'artiste (éviter les bruits divers causés par l'assistance ... bars, repas etc...). Mais aussi par tout autre bruit proche de la salle (ex : travaux de rénovation d'un local proche etc... ) .
  14. Le montant dû à l'artiste sera versé dans son intégralité soit immédiatement après la prestation en liquide (si possible en billets) soit par virement au compte :
- BE76 0682 3412 6095 BIC : GKCCBEBB (pour la France)
15. En cas de désistement d'une des parties (sauf de commun accord), un montant de 50 % du prix convenu sera versé à titre de dédommagement.
  16. En cas de maladie de l'artiste attestée par un certificat médical, en cas de conditions climatiques extrêmes, en cas de manifestation, grève ou accident et autres cas dits « de force majeure », le spectacle sera d'un commun accord reporté à une date ultérieure sans aucun préjudice .